

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2478

5 octobre 2012

SOMMAIRE

Apollo 11 S.à r.l.	118933	MobiGolf S.A.	118931
Bero Group S.A.	118938	Navella S.A.	118932
Brasserie Simon	118944	Odiny Investments S.à r.l.	118927
Bureau & Computercenter S.A.	118944	Oramak S.à r.l.	118932
BZLU	118913	Oriflame Cosmetics S.A.	118933
Capital Retail S.à r.l.	118944	Orlando Luxembourg Investments S.à r.l.	118932
Ceeref Management Company S.A.	118942	Peonia Investments S.A.	118933
Ceeref Management Company S.A.	118941	Perth Holdings S.à r.l.	118924
Ceeref S.A.	118942	Pl.lu S.A.	118934
Ceeref S.A.	118941	Proprimm S.A.	118932
CF Industries International Holdings Luxembourg S.à r.l.	118944	Rodenbourg Participations S.à r.l.	118929
Champrosay Holding S.A. SPF	118938	Sabemaf Luxembourg S.A.	118934
China Investments Luxembourg S.A.	118941	Savalla S.A.	118938
CHRIPA INVEST S.A. Soparfi	118943	Savalla S.A., SPF	118935
Cistel S.A. SPF	118943	Savalla S.A., SPF	118938
Development German Feeder III S.C.A.	118943	Seri System International S.A.	118935
Enop 5 A.G.	118898	S&H Holding S.A.	118933
First Climate Asset Management S.A.	118929	Statera Management S.A.	118943
Henrik Andersen Sportpromotion AG ..	118943	Sunlux S.A.	118936
Kauri Cab Preco S.à r.l.	118924	SWR Hitech S.A.	118944
Laturne S.A.	118912	Ter Varenbeuke S.à r.l.	118921
LI Lux 1 S.à r.l.	118927	Tiburon Investments S.à r.l.	118898
Luxconsult S.A.	118926	Victor Hugo 1 S.à r.l.	118936
LUX-EXPERTS et Associés Sàrl	118927	VIP Products S.A.	118937
M&G European Property Holding Company S.à r.l.	118928	VKGP S.A.	118913
Mirador S.A.	118931	YK Luxembourg Holding S.à r.l.	118903

Enop 5 A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.813.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Gesellschafterversammlung (Generalversammlung) der ENOP 5 A.G. („Gesellschaft“) vom 31. August 2012:

Die Generalversammlung beschließt, die Mandate der Herren Gierke und Ackermann zu verlängern. Sie enden mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2013.

Die Generalversammlung bestätigt die gegenwärtige Zusammensetzung des Verwaltungsrates der Gesellschaft:

- Markus Gierke, Vorsitzender des Verwaltungsrates
- Manfred Ackermann, Verwaltungsratsmitglied
- Frank Nimax, Verwaltungsratsmitglied
- Joachim Albert Wörz, Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit Ablauf der ordentlichen Gesellschafterversammlung des Jahres 2013.

Munsbach, den 31. August 2012.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Référence de publication: 2012126889/20.

(120168069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Tiburon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.650.

STATUTS

L'an deux mil douze, le premier octobre

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société de droit français dénommée «Tiburon Investments S.a r.l.» avec siège social 13, allée de Chantevent, F-69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or, inscrite au Registre de Commerce de Lyon sous le numéro 752 474 163, dont le capital social s'élève actuellement à mille euros (EUR 1.000,-), représenté par mille (1.000) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Madame Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Madame la Présidente choisit comme secrétaire Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

I. Les associés présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les mandataires des associés représentés.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, paraphées «ne varietur» par les mandataires desdits associés, les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social vers le Grand-Duché de Luxembourg;
- 2) Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de mille euros (EUR 1.000,-) à un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) avec émission de quatorze mille (14.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune; souscription et libération; renonciation par l'associé minoritaire à son droit de souscription préférentiel;
- 3) Modification de l'objet social de la société;
- 4) Mise en conformité des statuts aux résolutions précédentes et adaptation à la législation luxembourgeoise;

5) Nomination d'un/des gérant(s);

6) Divers.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer, pour autant que de besoin, le transfert du siège social statutaire et administratif de la société «Tiburon Investments S.a r.l.», du 13, allée de Chantevent, F-69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or, vers le Grand-Duché de Luxembourg, au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, laquelle société conserve la forme d'une société à responsabilité limitée et adopte la nationalité luxembourgeoise sans perte de la personnalité juridique, et l'assemblée constate que, dorénavant et à partir de la date du présent acte, la société sera soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur «la Loi», et notamment à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) afin de le porter de son montant de mille euros (EUR 1.000,-) à un montant de quinze mille euros (EUR 15.000,-) par la création et l'émission de quatorze mille (14.000) parts sociales nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les parts existantes.

Souscription et Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, s'est présenté:

1. Monsieur Guillaume DECITRE, dirigeant d'entreprise, 13, allée de Chantevent, F-69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or, ici représenté par Mme Véronique WAUTHIER, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 septembre 2012.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

2. Monsieur Guillaume DECITRE, agissant comme ci-avant a déclaré souscrire toutes les quatorze mille (14.000) parts sociales nouvelles par un apport en espèces d'un montant total de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) entièrement alloué au capital social de la société.

Le montant de quatorze mille euros (EUR 14.000,-) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

L'assemblée décide d'approuver la souscription des quatorze mille (14.000) parts.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

La Société pourra procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchand de biens et le placement et la gestion de ses liquidités au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra en outre dispenser des prestations de services et de conseils aux sociétés du groupe dans lequel elle s'inscrit, en ce compris à la définition de la politique de développement et d'investissement et accepter des mandats d'administrateur, de gérant et de président.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, et décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Chapitre I^{er} - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination «Tiburon Investments S.à r.l.» (ci-après la «Société»).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

La Société pourra procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchand de biens et le placement et la gestion de ses liquidités au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra en outre dispenser des prestations de services et de conseils aux sociétés du groupe dans lequel elle s'inscrit, en ce compris à la définition de la politique de développement et d'investissement et accepter des mandats d'administrateur, de gérant et de président.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 3. Le siège social de la Société est dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du/des gérants réunis en conseil de gérance. La Société peut avoir d'autres bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II - Capital social - Parts sociales

Art. 4. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 5. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié par résolution de l'assemblée générale des associés, prise à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Les parts sociales peuvent faire l'objet d'un démembrement de propriété (usufruit/nue-propriété), soit à la souscription, soit par constitution d'un usufruit par un associé sur une ou plusieurs parts sociales qu'il détient, sous réserve des dispositions de l'article 8 des présents Statuts.

En cas de démembrement de propriété des parts sociales:

- l'usufruitier aura tous les droits attachés à la qualité d'associé de la Société, notamment le droit aux dividendes et le droit de vote à toute assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société

- le nu-propriétaire aura droit au remboursement des apports, aux distributions de réserve et au boni de liquidation.

Art. 8. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés, que de l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

La cession ou la constitution d'un droit d'usufruit ou de nue-propriété sur des parts sociales est soumise au même agrément que la cession des parts sociales.

En cas de démembrement de propriété des parts, l'agrément doit être donné par l'usufruitier.

Chapitre III - Gérance - Réunion du conseil de gérance Représentation Signataires autorisés

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur fonction. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance suivant une résolution peut nommer un président parmi ses membres. L'assemblée générale des associés décidera de la rémunération et des modalités de désignation de chacun des gérants.

Art. 10. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Art. 11. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout membre du conseil.

Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les gérants, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Art. 13. Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Art. 14. Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de communication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.

Art. 15. Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie, ou tout autre moyen de communication approprié.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Art. 16. Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Art. 17. Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité absolue des voix exprimées.

Art. 18. En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produiront les mêmes effets que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 19. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique de la Société, ou, le cas échéant, en cas de conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, ou encore par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 11 des Statuts.

Art. 20. L'utilisation d'équipements de vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée, dans la mesure où chaque gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants utilisant cette technologie; ils sont alors considérés présents et sont autorisés à voter par vidéo ou par téléphone.

Art. 21. Les gérants ne contractent à raison de l'exercice de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

Chapitre IV - Assemblée générale des associés

Art. 22. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur pour égal à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient dans la commune de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 23. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins huit jours avant l'assemblée.

Tout associé peut se faire représenter à tout assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée générale devra être immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée générale, les résolutions devront être adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être adoptées qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Chapitre V - Exercice social - Comptes annuels

Art. 24. L'année sociale commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 25. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui seront soumis à l'assemblée générale des associés.

Art. 26. Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société. Ces documents sont mis à disposition du ou des commissaires aux comptes, s'il en existe.

Chapitre VI - Dividendes - Réserves

Art. 27. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction de tous les frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil minimum de dix pourcent.

Les associés, à la majorité prévue par la Loi, peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve.

Art. 28. Nonobstant les dispositions qui précèdent, l'assemblée générale des associés de la Société peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Chapitre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 29. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, doit donner son accord à la dissolution et la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 30. La liquidation devra s'effectuer par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, l'actif net résiduel de la Société sera attribué aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VIII - Vérification des comptes

Art. 31. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils légaux sont atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés qui décide des termes et conditions de son/leurs fonction(s).

Chapitre IX - Loi applicable

Art. 32. Référence aux dispositions. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Suite au transfert du siège de la société française vers le Grand-Duché de Luxembourg le premier exercice débute à la date de ce jour et se termine le 31 mars 2013.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies et que le capital de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve entièrement à disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Cinquième résolution

L'assemblée décide, sur l'examen de la lettre de démission du gérant suite au transfert de siège, que cette démission est acceptée avec effet immédiat et que décharge pleine et entière lui est accordée pour les opérations effectuées jusqu'à ce jour, et nomme en conséquence, comme nouveaux gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guillaume DECITRE, prénommé
- Monsieur Philippe PEDRINI, administrateur de sociétés, demeurant 27 rue de la Gare, L-8229 Mamer.
- Madame Delphine GOERGEN, prénommée.

Tous pouvoirs sont donnés aux gérants agissant individuellement et/ou au cabinet «Landwell et associés», 61 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur Seine et/ou au cabinet Guillaume Robert, 131 boulevard de Stalingrad 69624 Villeurbanne, aux fins de procéder le cas échéant aux formalités relatives à la radiation de la société au Registre de Commerce de Lyon.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés à mille cent cinquante euros (1.150,-EUR).

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance a été clôturée à 9.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: V. WAUTHIER, D. GOERGEN, E. MATERA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2012. Relation: LAC/2012/45417. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Référence de publication: 2012127215/284.

(120168399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

YK Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 171.632.

— STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE TWENTY-SEVENTH DAY OF SEPTEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

THERE APPEARED:

1. Mr. Alexandre de Metz, with private address at 98, rue du Faubourg St Martin, F-75010 Paris, France, born in Gien (France), on February 14th 1979, and

2. Mr. Paul-Antoine Briat, with private address at 98, rue des Martyrs, F-75017 Paris, France, born in Moulins (France), on May 15th 1981,

both here represented by Mr. Frédéric LEMOINE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given on September 20th 2012.

Which powers of attorney shall be signed ne varietur by the attorney of the above named persons and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as mentioned above, have declared their intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Name. The name of the Company is "YK Luxembourg Holding S.a r.l.".

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies").

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, except by way of public offer, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of Shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1. In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2. In case there is more than one Shareholder, Shares are freely transferable among the Shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-Shareholders may only be made with the prior approval given in a general meeting of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

7.3. Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be enforceable vis-a-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law and article 1690 of the Civil Code.

7.4. The Company may repurchase its own Shares provided that the Company has sufficient distributable funds for that purpose.

Art. 8. Affixing of seals. The heirs, representatives or entitled persons of a Shareholder and creditors of a Shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration. In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting of Shareholders.

Title III. Management

Art. 9. Management. The Company is managed by one manager (the "Sole Manager") or several managers appointed by the general meeting of Shareholders. If several managers are appointed, they will constitute a board of managers (the "Board of Managers"). The Board of Managers shall be composed of category A manager(s) and category B manager(s) (each category A manager and category B manager, individually, a "Manager").

Category A manager(s) shall be Luxembourg resident(s).

The Sole Manager or the Managers need not to be Shareholder of the Company. The Sole Manager or the Managers may be revoked ad nutum by decision of the general meeting of Shareholders.

Art. 10. Powers.

10.1. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts necessary or useful for accomplishment of the corporate objects of the Company.

10.2. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10.3. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers represented by the Manager delegated for this purpose.

10.4. The Company shall be bound in all circumstances by the sole signature of its Sole Manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 11. Delegations.

11.1. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

11.2. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers shall determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any Manager of the Company. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.2. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail or letter another Manager as his proxy.

12.3. Meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg. The Board of Managers may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the votes of the Managers present either in person or by proxy, provided that at least one category A manager and one category B manager have given their favourable vote to such resolution.

12.4. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

12.5. Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communication device (including a telephone and videoconference), which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg. Members of the Board of Managers who participate in the proceeding of a meeting of the Board of Managers by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

12.6. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12.7. In case of a Sole Manager, the resolutions of the Sole Manager shall be documented in writing.

Art. 13. Interim dividends. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by the Law or by the Articles.

Title IV. General meeting of shareholders

Art. 14. Powers - Holding of general meetings.

14.1. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

14.2. In case of a single Shareholder owning all the Shares, it shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under section XII of the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes.

14.3. In case there is more than one Shareholder, decisions of the Shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

14.4. Shareholders meetings may be convened by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by a Manager.

14.5. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.6. General meetings of Shareholders shall be held in Luxembourg. Any Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent him at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

Art. 15. Majorities.

15.1. The resolutions shall be validly taken insofar as Shareholders representing more than half of the capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.2. Resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

15.3. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title V. Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. Financial year.

16.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

16.2. Each year on the 31st of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

Art. 17. Profits - Reserves.

17.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

17.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

18.2. The dissolution and liquidation of the Company can only be decided if approved by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three quarters (3/4) of the capital of the Company.

18.3. In case of dissolution of the Company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be Shareholders, designated by the general meeting of Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

18.4. The surplus after payment of all charges, debts, expenses which are a result of liquidation, will be used to reimburse the contribution made by the Shareholders on the Shares of the Company. The final surplus will be distributed to the Shareholders in proportion to their respective shareholding.

Title VII. Applicable law

Art. 19. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the entire capital as follows:

Mr. Alexandre de Metz, prenamed,	
ten thousand Shares	10,000 Shares
Mr. Paul-Antoine Briat, prenamed,	
ten thousand Shares	<u>10,000 Shares</u>
TOTAL: twenty thousand Shares,	20,000 Shares

The Shares have been fully paid up by a contribution in cash of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-).

The amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 1.250.-

Extraordinary general meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above named Shareholders have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;
2. Has been elected as category A manager of the Company for an undetermined term:

Mrs Joëlle Jost RUBIS, private employee, born on January 29th 1952 in Nancy (France), with private address at 79a, Am Wenkel, L-8086 Bertrange.

3. Have been elected as category B managers of the Company for an undetermined term:

3.1 Mr. Alexandre de METZ, director of companies, born on February 14th 1979 in Gien (France), with private address at 98, rue du Faubourg St Martin, F-75010 Paris, France;

3.2 Mr. Paul-Antoine BRIAT, director of companies, born on May 15th 1981 in Moulins (France), with private address at 98, rue des Martyrs, F-75017 Paris, France.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representatives of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representatives of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE VINGT-SEPT SEPTEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alexandre de Metz, avec adresse privée au 98, rue du Faubourg St Martin, F-75010 Paris, France, né à Gien (France) le 14 février 1979, et

2. Monsieur Paul-Antoine Briat, avec adresse privée au 98, rue des Martyrs, F-75017 Paris, France, né à Moulins (France) le 15 mai 1981,

tous les deux ici représentés par Maître Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 20 septembre 2012.

Lesdites procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiquées ci-avant, ont déclaré leur intention de constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est "YK Luxembourg Holding S.à r.l."

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale de ses Associés (tels que définis ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance (tels que définis ci-après).

3.4. Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance, jusqu'à ce que la situation soit normalisée; ces mesures provisoires n'ont toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les "Sociétés Apparentées").

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire,

trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, sauf par voie d'offre publique, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital - Transfert de parts

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-), chacune (ci-après les «Parts Sociales»). Les détenteurs de Parts Sociales sont désignés ensemble comme les «Associés».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Associés. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Parts Sociales que la Société peut racheter à son/ses Associé(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'Associé/aux Associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.3. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

Art. 7. Transfert de parts.

7.1. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2. Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par un des Associés sont librement transmissibles à un autre Associé. Tout transfert de Parts Sociales entre vifs à des non Associés ne pourra se faire qu'avec l'accord préalable, donné dans une assemblée générale d'Associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital.

7.3. Tout transfert de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et ne sera pas opposable vis-à-vis de la Société ou des tiers jusqu'à ce qu'il ait été notifié à la Société ou accepté par elle conformément à l'article 190 de la Loi et l'article 1690 du Code Civil.

7.4. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société ait des fonds distribuables suffisants à cet effet.

Art. 8. Apposition de scelles. Les héritiers, représentants ou ayants droit d'un Associé et créanciers d'un Associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales des Associés.

Titre III. Gérance

Art. 9. Gérance. La Société est gérée par un gérant (le "Gérant Unique") ou par plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des Associés. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance"). Le Conseil de Gérance sera composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B (chaque gérant de catégorie A et chaque gérant de catégorie B, individuellement un «Gérant»).

Le(s) gérant(s) de catégorie A sera/seront résident(s) luxembourgeois.

Le Gérant Unique ou les Gérants ne sont pas nécessairement Associés de la Société.

Le Gérant Unique ou les Gérants peuvent être révoqués à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Associés.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

10.2. Les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Associés tombent dans la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10.3. Tout litige dans laquelle la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance représenté par le Gérant délégué à cet effet.

10.4. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

Art. 11. Délégations.

11.1. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout agent, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1. Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation d'un Gérant de la Société aussi souvent que l'intérêt de la Société le requière. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

12.2. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, par télégramme, par fax, par courriel ou par lettre.

12.3. Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg. Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins de ses membres est présent en personne ou par mandataire. Les résolutions du Conseil de Gérance seront valablement adoptées par la majorité des votes des Gérants présents en personne ou par mandataire, pour autant qu'il y ait au moins un gérant de catégorie A et au moins un gérant de catégorie B qui vote en faveur de telle résolution.

12.4. En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil de Gérance auront le même effet et la même validité que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

12.5. Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance par un moyen de communication (en ce compris par téléphone et par visioconférence), qui permet à tous les autres membres du Conseil de Gérance présents à telle réunion (soit en personne, par mandataire ou par un tel moyen de communication) d'entendre et d'être entendus par les autres membres à tout moment, sera réputé présent à telle réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les matières traitées à telle réunion. Lorsque la décision est prise par voie d'une conférence téléphonique, la décision sera considérée comme ayant été prise à Luxembourg si l'appel est initié à partir de Luxembourg.

Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès verbal de cette réunion.

12.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée par un Gérant ou lors d'une réunion du Conseil de Gérance.

12.7. En cas de Gérant Unique, les résolutions du Gérant Unique seront documentées par écrit.

Art. 13. Dividendes intérimaires. Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires sur la base d'un relevé de comptes préparé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance montrant qu'il existe suffisamment de fonds disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant distribuable ne peut être supérieur aux profits réalisés depuis la fin de l'exercice social précédent, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et sommes allouées à une réserve à établir en vertu de la Loi ou des Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 14. Pouvoirs - Tenue d'assemblées générales.

14.1. Chaque Associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

14.2. En cas d'un Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés par la section XII de la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux.

14.3. S'il y a plus d'un Associé, les décisions des Associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Dans ce cas, chaque Associé recevra le libellé exact du texte des résolutions ou décisions à adopter et donnera son vote par écrit.

14.4. Des assemblées générales pourront être convoquées par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout Gérant.

14.5. Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.6. Les assemblées générales des Associés se tiendront à Luxembourg. Tout Associé peut par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé, à le représenter à une assemblée générale des Associés et à voter en son nom et à sa place.

Art. 15. Majorités.

15.1. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant que des Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.2. Les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité (en nombre) d'Associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société conformément aux prescriptions de la Loi.

15.3. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre V. Exercice social - Profits - Réserves

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

16.2. Chaque année, au trente et un décembre, le bilan et le compte de profit et perte de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et ce dernier prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Art. 17. Profits - Réserves.

17.1. Les profits de la Société, après déduction des frais généraux des charges, des amortissements, des provisions et des taxes, constituent le bénéfice net.

17.2. Sur le bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution de la réserve, si à tout moment et pour quelle que raison que ce soit elle a été entamée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Associés.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution - Liquidation.

18.1. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

18.2. La dissolution et la liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité (en nombre) des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

18.3. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

18.4. Le surplus après paiement des charges, dettes, dépenses qui résultent de la liquidation, sera utilisé pour rembourser l'apport fait par les Associés sur les Parts Sociales de la Société. Le surplus final sera distribué aux Associés proportionnellement à leur détention respective.

Titre VII. Loi applicable

Art. 19. Loi applicable. Tous les points non réglés par les Statuts seront déterminés conformément à la Loi.

118912

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les Statuts ayant été établis, les parties comparantes déclarent souscrire l'entièreté du capital comme suit:

Monsieur Alexandre de Metz, préqualifié,	
dix mille Parts Sociales	10.000 Parts Sociales
Monsieur Paul-Antoine Briat, préqualifié,	
dix mille Parts Sociales	10.000 Parts Sociales
TOTAL: vingt mille Parts	20.000 Parts Sociales

Les Parts Sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de vingt mille euros (EUR 20.000.-).

Le montant de vingt mille euros (EUR 20.000.-) est à la disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à approximativement EUR 1.250.-

Résolutions des associés

Immédiatement après l'établissement des Statuts, les Associés préqualifiés ont tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que celle-ci était valablement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg;

2. A été nommé gérant de catégorie A de la Société pour une période indéterminée:

Madame Joëlle Jost RUBIS, employée privée, née le 29 janvier 1952 à Nancy (France), avec adresse privée au 79a, Am Wenkel, L-8086 Bertrange.

3. Ont été nommés gérants de catégorie B de la Société pour une période indéterminée:

3.1. M. Alexandre de METZ, administrateur de sociétés, né le 14 février 1979 à Gien (France), avec adresse privée au 98, rue du Faubourg St Martin, F-75010 Paris, France;

3.2. M. Paul-Antoine BRIAT, administrateur de sociétés, né le 15 mai 1981 à Moulins (France), avec adresse privée au 98, rue des Martyrs, F-75017 Paris, France.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes connus du notaire soussigné par nom, prénom, état civil et résidence, lesdits mandataires des parties comparantes ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: F. LEMOINE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 septembre 2012. Relation: RED/2012/1279. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 septembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012127264/488.

(120167904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2012.

Laturne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 157.010.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 12 septembre 2012

1. Les mandats des administrateurs ont été renouvelés, avec effet rétroactif depuis le 2 avril 2012, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaires approuvant les comptes au 31.12.2016 qui se tiendra en 2017

Pour extrait conforme

Adrien ROLLE

Référence de publication: 2012117016/12.

(120157664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

VKGP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 133.287.

BZLU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.524.

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de septembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera l'original du présent acte,

Ont comparu:

(1) Le conseil d'administration de VKGP S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.287 ("VKGP"), et

(2) Le gérant unique de BZLU, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ("BZLU").

VKGP et BZLU sont désignées ci-après collectivement comme les Sociétés.

tous représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations accordées respectivement par le conseil d'administration de VKGP et le gérant unique de BZLU, qui resteront ci-annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Le conseil d'administration de VKGP et le gérant unique de BZLU, ont convenu des termes du projet d'apport de branche d'activité suivants et ont déclaré que:

(A) BZLU est une filiale actuellement détenue à 100% par VKGP.

(B) Les Sociétés ont décidé de réaliser une opération d'apport de branche d'activités (l'"Apport") par laquelle VKGP apporterait l'activité qu'elle a développée et qu'elle exerce sous la marque BuzzParadise (la "Branche d'Activités") à BZLU.

(C) Les Sociétés ont décidé d'un commun accord, conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 paragraphe 2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), de soumettre l'Apport aux dispositions des articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la Loi (les "Articles de la Loi").

(D) Les Sociétés ont donc établi ce projet commun d'Apport de Branche d'Activités (le "Projet") conformément aux dispositions des Articles de la Loi.

(E) Le conseil d'administration de VKGP a approuvé le Projet le 14 septembre 2012.

(F) Le gérant unique de BZLU a approuvé le Projet le 14 septembre 2012.

SUR CE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

1. Caractéristiques des Sociétés: article 289 (2) (a) de la Loi

(a) VKGP est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.287.

VKGP a été constituée pour une durée illimitée le 26 octobre 2007, en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2812 du 5 décembre 2007 et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Blanche Moutrier du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2125 en date du 12 septembre 2011.

Le montant de son capital social s'élève actuellement à 79.752 Euros et est divisé en 106.336 actions, ayant une valeur nominale de 0,75 Euros chacune, entièrement libérées.

(b) BZLU est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.524.

BZLU a été constituée pour une durée illimitée le 7 septembre 2012 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte est en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le montant de son capital social s'élève actuellement à 12.500 Euros et est divisé en 500 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 Euro chacune, entièrement libérées.

2. Apport de branche d'activités envisagé

- Le conseil d'administration de VKGP et le gérant unique de BZLU ont proposé que VKGP apporte à BZLU sa Branche d'Activités, qui comprend les actifs et passifs tels que listés en annexe 1 (les "Actifs et Passifs").

- Conformément à l'article 308bis-3 paragraphe 3 de la Loi, cette Branche d'Activités est un ensemble qui du point de vue technique et sous l'angle de l'organisation, exerce une activité autonome et est susceptible de fonctionner par ses propres moyens.

- Les Sociétés ayant décidé d'un commun accord, conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 paragraphe 2 de la Loi, de soumettre l'Apport aux dispositions des articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la Loi. En conséquence, l'Apport entraînera de plein droit, par effet de la loi, le transfert à BZLU des Actifs et des Passifs sans dissolution de VKGP.

- Pour éviter tout doute, il est confirmé que les activités constituant la Branche d'Activités apportée seront poursuivies par BZLU et l'Apport n'entraînera ni ne provoquera aucune cessation des autres activités des Sociétés le cas échéant.

3. Date d'effet de l'Apport: article 289 (2) (e) de la Loi

- L'Apport sera effectif sur le plan comptable, à la date d'approbation du Projet et de l'Apport par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VKGP et l'associé unique de BZLU (les "Assemblées") conformément aux articles 291 et 300 de la Loi (la "Date de Réalisation").

- A la Date de Réalisation, le transfert par VKGP à BZLU des Actifs et des Passifs interviendra par effet de la Loi comme mentionné à l'article 2.

- Vis-à-vis des tiers, l'Apport sera effectif au plus tôt à la date de publication des procès-verbaux des Assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

4. Désignation des Actifs et Passifs de la Branche d'Activités: article 289 (2) (h) de la Loi

Les Actifs et les Passifs constitutifs de la Branche d'Activités ont été déterminés par VKGP et comprennent notamment:

- la plateforme informatique nécessaire à l'activité de BuzzParadise développée afin de (i) permettre la bonne gestion de la base de données constituée de l'ensemble des informations détenues à propos des éditeurs de contenu appartenant au réseau international composant l'activité BuzzParadise et étant devenu membre de la communauté BuzzParadise en adhérant aux règles de cette dernière, (ii) de prendre en compte la gestion des opérations de communications réalisées pour le compte des annonceurs, qu'elles soient sponsorisées ou non, (iii) d'obtenir en conséquence les trois parties de cette plateforme consistant en l'espace privé membre des Sites BuzzParadise, le tableau de bord (dashboard) et l'extranet,

- la base de données consistant en l'ensemble des informations détenues à propos des éditeurs de contenu des membres du réseau BuzzParadise nécessaire à l'exploitation de l'activité BuzzParadise pour la réalisation des opérations,

- les marques BuzzParadise et BuzzAngel (une liste détaillée desquelles se trouve ci-joint en annexe 1)

- un certain nombre de noms de domaines internet en relation avec l'activité Buzz Marketing (une liste détaillée desquels se trouve ci-joint en annexe 2),

- les adresses internet des réseaux sociaux relatifs à BuzzParadise (facebook, twitter).

5. Evaluation de la Branche d'Activités

(a) Modalités d'évaluation utilisées

- S'agissant d'un apport de branche d'activités intragroupe, la Branche d'Activités a été évaluée, en utilisant les principes de comptabilité généralement reconnus, à sa valeur nette comptable pour les besoins de la détermination du rapport d'échange telle que prévue à l'article 6 du Projet, la date de référence de l'évaluation ayant été fixée au 31 août 2012.

(b) Valeur de la Branche d'Activités

La valeur d'actif net totale de la Branche d'Activités est estimée à 387.163,94 Euros sur la base et a été réalisée avec l'aide de PricewaterhouseCoopers, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.

6. Rémunération de l'Apport: articles 289 (2) b), c), d), f), i) de la Loi

La Branche d'Activités sera donc apportée à BZLU en échange de l'émission par BZLU à VKGP, en sa qualité d'associé unique, lors d'une augmentation de capital de BZLU par apport en nature de la Branche d'Activités, de 15.480 parts sociales ayant une valeur nominale de 25 Euros chacune, les 163,94 Euros restant étant à affecter au compte de prime d'émission de BZLU.

Les parts sociales de BZLU seront émises à la Date de Réalisation par des résolutions de l'associé unique de BZLU approuvant une augmentation du capital social de BZLU par apport en nature de la Branche d'Activités.

Les parts sociales de BZLU seront considérées comme remises en pratique à VKGP lors de leur inscription dans le registre des parts sociales de BZLU à la Date de Réalisation et permettront à leur détenteur de bénéficier des distributions de dividendes dans les conditions prévues par les statuts de BZLU à compter de la Date de Réalisation.

Les parts sociales de BZLU seront soumises aux dispositions des statuts de BZLU.

Aucun droit spécial n'est attaché aux parts sociales nouvellement émises de BZLU.

Les parts sociales nouvellement émises de BZLU seront toutes attribuées à l'associé unique de BZLU, VKGP, apporteur de la Branche d'Activités.

7. Jouissance de la Branche d'Activités

(a) Jouissance

BZLU deviendra la détentrice et prendra possession des biens et des droits qui lui sont cédés dans le cadre de l'Apport de Branche d'activité à compter de la Date de Réalisation.

Conformément aux dispositions de l'article 308bis-3 paragraphe 2 de la Loi, BZLU convient par les présentes d'accepter, le jour de la mise à disposition de la Branche d'Activités, l'ensemble des actifs et passifs se rapportant à la Branche d'Activités qui lui est apportée, dans leurs états actuels.

Jusqu'à la Date de Réalisation, VKGP accepte de gérer leurs actifs se rapportant à la Branche d'Activités selon les mêmes principes, règles et dans les mêmes conditions que précédemment, sans contracter d'engagement substantiel susceptible d'augmenter le passif de façon significative ni d'engagements susceptibles de nuire à la propriété ou à la cessibilité des éléments d'actifs.

(b) Conditions générales

L'Apport effectué par VKGP est accepté sous réserve des conditions générales suivantes:

(i) BZLU prendra les biens et droits relatifs à la Branche d'Activités dans leur consistance et leur état lors de la Date de Réalisation sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre VKGP.

(ii) BZLU se substituera purement et simplement à VKGP dans tous les droits et obligations liés à la Branche d'Activités.

(iii) BZLU supportera tous impôts, contributions ainsi que toutes les charges quelconques qui grèvent ou pourront grever les actifs composant la Branche d'Activités ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation, de sorte que VKGP ne sera aucunement inquiétée concernant ces charges relatives à la Branche d'Activités.

(iv) A la Date de Réalisation, BZLU disposera de tous pouvoirs à la place de VKGP, afin d'initier des procédures judiciaires et d'arbitrage en relation avec la Branche d'Activités, et d'approuver, recevoir et payer tous montants relatifs à de telles procédures.

(v) BZLU assumera le règlement des dettes de VKGP en relation avec la Branche d'Activités, conformément aux conditions générales stipulant leur modalité de remboursement, ainsi qu'au paiement de tous intérêts et plus généralement au respect des conditions de tout emprunt ou lettre de crédit pouvant exister en relation avec la Branche d'Activités.

(vi) BZLU bénéficiera de tout paiement effectué en vertu de créances dont VKGP était titulaire en relation avec la Branche d'Activités, conformément aux conditions générales stipulant leur modalité de remboursement, et plus généralement BZLU s'engage à respecter les conditions de toute créance pouvant exister en relation avec la Branche d'Activités.

(vii) BZLU se conformera à toutes lois, règlements et usages applicables à la Branche d'Activités apportée.

(c) Remise des titres

- A la Réalisation de l'Apport, tous actes, toute modification, tous contrats/conventions de quelque nature que ce soit, ainsi que tous livres comptables et archives y relatives et tous autres documents comptables, titres de propriété ou acte justificatifs de propriété de tous les éléments d'Actif, documents justificatifs des opérations réalisées, valeur mobilière ainsi que tous contrats, archives, bons et autres documents quelconques relatifs aux éléments d'actifs et droits apportés relatifs aux Actifs et Passifs cédés seront remis à BZLU.

8. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 294 de la Loi, aux membres des organes de gestion ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Sociétés (art. 289 (2) g) de la Loi):

- Aucun avantage particulier n'est accordé aux membres du conseil d'administration de VKGP ni au gérant unique de BZLU.

- Aucun avantage particulier n'est attribué au commissaire au compte de VKGP.

- BZLU n'a pas de commissaire.

- Comme détaillé à l'article 9, aucun expert n'est impliqué dans l'opération d'Apport.

g. Rapport détaillé d'expert et des organes de gestion des Sociétés (articles 296 et 293 (1) de la Loi)

- Conformément à l'article 296 (1) de la Loi, tous les actionnaires et associés des Sociétés ont décidé à l'unanimité en date du 26 septembre 2012 (i) que le Projet ne fera pas l'objet d'un examen par des experts indépendants et (ii) que le rapport d'expert mentionné à l'article 294 (1) de la Loi ne sera pas requis.

- Conformément à l'article 296 (2) de la Loi, tous les actionnaires de VKGP et l'associé unique de BZLU ont décidé en date du 26 septembre 2012 que l'Apport ne fera pas l'objet du rapport des organes de gestion mentionné à l'article 293 de la Loi.

10. Consultation des documents

Conformément à l'article 295 de la Loi, les documents suivants sont disponibles gratuitement aux actionnaires VKGP et à l'associé unique de BZLU au siège social des Sociétés à compter de la date des présentes et au minimum un mois avant la date des Assemblées:

(a) le Projet;

(b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de VKGP;

Il est noté que vu que BZLU a été constituée en date du 11 septembre 2012, aucun document comptable n'est disponible la concernant.

Déclaration

Le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet d'Apport de Branche d'Activités.

Frais et dépenses

Tous frais, droits et honoraires qui résultent de l'Apport seront pris en charge par BZLU.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite au mandataire des comparants, connu du notaire par leur nom, prénom, état civil et demeure, il est signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45017. Reçu soixante-quinze euros EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Annexe 1

Marques enregistrées:

Trademarks	Type	Extent of the Protection	Holder	Classes	Filling date	Renewal date	Registration Number
buzzangel	marque verbale	BX (benelux)	VKGP SA	35,38,42	08/09/2005	08/09/2015	773909
		Internationale	VKGP SA	35,42	07/03/2006	07/03/2016	879541
		FR(AM)					
		EM (PM)					
		US (PM)					
		JP (PM)					
		CN (PM)					
		CH (PM)					
		RU(PM)					
		buzzparadise	marque verbale	BX (benelux)	VKGP SA	35,38,42	08/09/2005
Internationale	VKGP SA			35,42	07/03/2006	07/03/2016	881068
FR (AM)							
DE (AM)							
CH (AM)							
UK (PM)							
PT (PM)							
EM (PM)							
US (PM)							
CN (PM)							
RU (PM)							
JP (PM)							
AU (PM)							

Signé: R. G. ALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45017. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Annexe 2

Liste des noms de domaine:

Nom	TLD	Etat	Contact propriétaire
buzzparadise.sk	Slovak Republic	création ok	Présence locale Nameshield
buzz-paradise.sk	Slovak Republic	création ok	Présence locale Nameshield
buzzparadise.com.au	Australia	transfert ok	Présence locale Nameshield
buzz-paradise.com.au	Australia	création ok	Présence locale Nameshield
buzzparadise.fi	Finland	création ok	Présence locale Nameshield

buzz-paradise.fi	Finland	création ok	Présence locale Nameshield
buzz-paradise.co.uk	United Kingdom	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.es	Spain	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.eu	Europe	création ok	VKGP sa
buzzparadise.tv	Tuvalu	création ok	VKGP sa
buzz-angel.asia	Asia	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.asia	Asia	création ok	VKGP sa
buzzangel.lu	Luxembourg	création ok	VKGP sa
buzzparadise.lu	Luxembourg	création ok	VKGP sa
buzzangel.it	Italy	création ok	VKGP sa
buzzparadise.it	Italy	création ok	VKGP sa
buzzparadise.ie	Ireland	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.ie	Ireland	création ok	VKGP sa
buzzangel.us	United States	création ok	VKGP sa
buzzparadise.us	United States	création ok	VKGP sa
buzzangel.cn	China	création ok	VKGP sa
buzzangel.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzz-angel.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzzangels.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzz-angels.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzzparadis.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzz-paradis.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzzparadise.cn	China	création ok	VKGP sa
buzzparadise.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzzparadize.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzzangel.de	Germany	création ok	VKGP sa
buzzparadise.de	Germany	création ok	VKGP sa
buzzangel.nl	Netherlands	création ok	VKGP sa
buzzparadise.nl	Netherlands	création ok	VKGP sa
buzzangel.es	Spain	transfert ok	VKGP sa
buzzparadise.es	Spain	transfert ok	VKGP sa
....	Generic	création ok	VKGP sa
...	Generic	création ok	VKGP sa
...	Generic	création ok	VKGP sa
...	China	création ok	VKGP sa
...	China	création ok	VKGP sa
...	China	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.com	Generic	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.xxx	Unknown	création ok	VKGP sa
buzzangel.asia	Asia	création ok	VKGP sa
buzzparadise.asia	Asia	création ok	VKGP sa
buzzangel.ch	Switzerland	création ok	VKGP sa
buzzparadise.ch	Switzerland	création ok	VKGP sa
buzzparadise.tel	Unknown	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.us	United States	création ok	VKGP sa
buzzparadise.at	Austria	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.at	Austria	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.be	Belgium	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.cn	China	création ok	VKGP sa
buzzparadise.info	Generic	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.info	Generic	création ok	VKGP sa
buzzparadise.mobi	Generic	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.mobi	Generic	création ok	VKGP sa
buzzparadise.net	Generic	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.net	Generic	création ok	VKGP sa

buzzparadise.pl	Poland	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.pl	Poland	création ok	VKGP sa
buzzparadise.cz	Czech Republic	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.cz	Czech Republic	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.de	Germany	création ok	VKGP sa
buzzparadise.dk	Denmark	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.dk	Denmark	création ok	VKGP sa
buzzparadise.gr	Greece	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.gr	Greece	création ok	VKGP sa
buzzparadise.hk	Hong Kong	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.hk	Hong Kong	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.nl	Netherlands	création ok	VKGP sa
buzzparadise.ru	Russian Federation	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.ru	Russian Federation	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.tv	Tuvalu	création ok	VKGP sa
buzzparadise.hu	Hungary	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.hu	Hungary	création ok	VKGP sa
buzzparadise.ro	Romania	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.ro	Romania	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.lu	Luxembourg	création ok	VKGP sa
buzzparadise.lv	Latvia	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.lv	Latvia	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.it	Italy	création ok	VKGP sa
buzzparadise.lt	Lithuania	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.lt	Lithuania	création ok	VKGP sa
buzzparadise.si	Slovenia	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.si	Slovenia	création ok	VKGP sa
buzzparadise.co.nz	New Zealand	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.co.nz	New Zealand	création ok	VKGP sa
...	Sweden	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.se	Sweden	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.ch	Switzerland	création ok	VKGP sa
buzzparadise.jp	Japan	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.jp	Japan	création ok	VKGP sa
buzzangel.fr	France	création ok	VKGP sa
buzzparadise.fr	France	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.fr	France	création ok	VKGP sa
buzzangel.be	Belgium	création ok	VKGP sa
buzzparadise.be	Belgium	création ok	VKGP sa
buzzangel.eu	Europe	création ok	VKGP sa
buzzparadise.eu	Europe	création ok	VKGP sa
buzzparadise.pt	Portugal	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.pt	Portugal	création ok	VKGP sa
buzzparadise.bg	Bulgaria	création ok	VKGP sa
buzz-paradise.co	Colombia	création ok	VKGP sa
buzzparadise.co	Colombia	création ok	VKGP sa
buzzangel.co.uk	United Kingdom	création ok	VKGP sa
buzzparadise.co.uk	United Kingdom	création ok	VKGP sa
buzzparadise.xxx	Unknown	création ok	VKGP sa
clic2.it	Italy	création ok	VKGP sa
Nom	Enregistrement	Date d'expiration	Nom du Registrar
buzzparadise.sk	13/05/2009	12/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.sk	13/05/2009	12/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.com.au	07/06/2009	18/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)

buzz-paradise.com.au	29/05/2009	28/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.fi	18/05/2009	18/05/2015	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.fi	18/05/2009	18/05/2015	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.co.uk	19/12/2006	19/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.es	19/12/2006	19/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.eu	19/12/2006	31/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.tv	13/02/2008	13/02/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-angel.asia	24/03/2008	24/03/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.asia	24/03/2008	24/03/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.lu	27/05/2006	21/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.lu	27/05/2006	21/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.it	22/06/2006	22/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.it	22/06/2006	22/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.ie	19/08/2010	19/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.ie	19/08/2010	19/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.us	31/08/2005	30/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.us	31/08/2005	30/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
...	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.com	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-angel.com	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangels.com	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-angels.com	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadis.com	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradis.com	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.cn	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.com	31/08/2005	31/08/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadize.com	01/09/2005	01/09/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.de	24/10/2005	24/10/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.de	24/10/2005	24/10/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.nl	28/10/2005	28/10/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.nl	28/10/2005	28/10/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.es	27/01/2011	12/11/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.es	01/01/0001	12/11/2012	NameShield (www.nameshield.net)
att caractere.com	03/12/2007	03/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
att caractere.com	03/12/2007	03/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
att caractere.cn	03/12/2007	03/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
att caractere.cn	06/12/2007	06/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
att caractere.cn	06/12/2007	06/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
att caractere.cn	06/12/2007	06/12/2012	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.com	30/01/2006	30/01/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.xxx	14/02/2012	14/02/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.asia	22/02/2008	22/02/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.asia	25/02/2008	25/02/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.ch	06/09/2005	28/02/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.ch	06/09/2005	28/02/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.tel	23/03/2009	22/03/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.us	08/05/2009	07/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.at	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.at	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.be	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.cn	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.info	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.info	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.mobi	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.mobi	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)

buzzparadise.net	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.net	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.pl	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.pl	08/05/2009	08/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.cz	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.cz	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.de	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.dk	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.dk	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.gr	12/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.gr	12/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.hk	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.hk	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.nl	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.ru	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.ru	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.tv	11/05/2009	11/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.hu	27/05/2009	12/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.hu	27/05/2009	12/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.ro	12/05/2009	12/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.ro	12/05/2009	12/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.lu	13/05/2009	13/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.lv	13/05/2009	13/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.lv	13/05/2009	13/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.it	15/05/2009	15/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.lt	15/05/2009	15/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.lt	15/05/2009	15/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.si	15/05/2009	15/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.si	15/05/2009	15/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.co.nz	20/05/2009	20/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.co.nz	20/05/2009	20/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
...	27/05/2009	27/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.se	27/05/2009	27/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.ch	11/05/2009	31/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.jp	29/05/2009	31/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.jp	29/05/2009	31/05/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.fr	31/08/2005	18/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.fr	31/08/2005	18/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.fr	19/12/2006	18/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.be	31/08/2005	24/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.be	31/08/2005	24/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.eu	30/04/2006	30/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.eu	20/03/2006	30/06/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.pt	07/06/2007	02/07/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.pt	13/05/2009	02/07/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.bg	14/08/2009	20/07/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzz-paradise.co	19/08/2010	19/08/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.co	20/08/2010	20/08/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzangel.co.uk	31/08/2005	31/08/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.co.uk	31/08/2005	31/08/2013	NameShield (www.nameshield.net)
buzzparadise.xxx	01/12/2011	01/12/2021	NameShield (www.nameshield.net)
clic2.it	22/02/2012	22/02/2013	NameShield (www.nameshield.net)

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45017. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 28 septembre 2012.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2012129158/443.

(120168940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2012.

Ter Varenbeuke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 171.353.

—
STATUTS

L'an deux mille douze,

le trois septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1.- Monsieur Jean CLARKE de DROMANTIN, gérant de société, né à Caudéran (France), le 4 février 1941, demeurant au 60 avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France),

ici représenté par:

Monsieur Marc TONON, employé privé, avec adresse professionnelle à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 08 août 2012;

2.-Madame Michelle DIERCKX, épouse CLARKE de DROMANTIN, gérante de société, née à Turnhout (Belgique), le 01 octobre 1942, demeurant au 60 avenue Victor Hugo, F-75116 Paris (France),

ici représentée par:

Monsieur Marc TONON, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Paris (France), le 08 août 2012.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «TER VARENBEUKE S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1'250) parts sociales d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature individuelle de chaque gérant ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

1.- Monsieur Jean CLARKE de DROMANTIN, prénommé, six cent vingt-cinq parts sociales	625
2.- Madame Michelle DIERCKX, épouse CLARKE de DROMANTIN, prénommée, six cent vingt-cinq parts sociales	625
TOTAL: mille deux cent cinquante parts sociales	1'250

La preuve de ce paiement en numéraire d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

En conformité avec l'article 17 des présents statuts et vis-à-vis des tiers, le gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Dont acte, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les parties comparantes prémentionnées ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. TONON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 06 septembre 2012. Relation: EAC/2012/11630. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012117233/169.

(120158359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Kauri Cab Preco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 157.266.

—
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 12 septembre 2012, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Mrs Stéphanie GRISIUS, gérant B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour KAURI CAB PRECO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012117007/17.

(120157805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Perth Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 136.505.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the fourteenth day of August.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr James Scanlon, employee, residing professionally in Schuttrange,

acting in the name and on behalf of Cedaroak Limited, a company with registered office at 233B, Preston Road, Wembley HA9 8PE, United Kingdom, registered at Companies House under the number 3 723143, (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy given on the 10th day of August, 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "Perth Holdings S.à r.l.", having its principal office in L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, has been incorporated pursuant to a notarial deed dated on the 8th day of February, 2008., published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 708 of the 21st day of March, 2008 and the Articles of Incorporation have never been modified since then;

- that the capital of the corporation "Perth Holdings S.à r.l." is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each, fully paid up;
- that Cedaroak Limited prenamed, has become owner of all the shares;
- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at the August 8, 2012 declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;
- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at August 8, 2012 being only one information for all purposes;
- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;
- the Company's managers are hereby granted full discharge with respect to the duties;
- there should be proceeded to the cancellation of all issued units;
- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand euros (1,000.- Eur).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur James Scanlon, employé privé, demeurant professionnellement à Schuttrange, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Cedaroak Limited, ayant son siège social à 233B, Preston Road, Wembley enregistrée au «Companies House» sous le numéro 3723143, (L"Associée Unique"), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 10 août 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Perth Holdings S.à r.l.", ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, a été constituée suivant acte notarié en date du 8 février 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 708 du 21 mai 2008 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis;
- que le capital social de la société "Perth Holdings S.à r.l." s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de un (EUR 1) chacune, entièrement libérées;
- que Cedaroak Limited, précitée, étant devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;
- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;
- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 8 août 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;
- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 8 août 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;
- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales émises;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (1.000,- Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J. Scanlon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38945. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117109/96.

(120157959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Luxconsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 15.625.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 22 mai 2012.

Quatrième résolution:

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée décide:

de reconduire:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Emile GILARDIN pour une durée de 3 ans.
- Le mandat d'administrateur de Messieurs Philippe BEISSEL; Fernand HUBERT, Victor JAAQUES; et Michel RUPPERT pour une durée DE 3 ans.
- Le mandat du commissaire aux comptes de la société PKF Abax Audit SA pour une durée d'un an.

de ne pas reconduire:

- Le mandat d'administrateur de Messieurs Marc JUNCKER et Walter SCHMITZ.

Le conseil d'administration se compose comme suit:

GILLARDIN Emile, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Senningerberg, administrateur et administrateur-délégué,
HUBERT Fernand, ingénieur diplômé, Kayl, administrateur,
JAAQUES Victor, ingénieur agronome, Garnich, administrateur,
FLESCH Gaston, ingénieur diplômé, Mersch, administrateur,
BEISSEL Philippe, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Luxembourg, administrateur,
RUPPERT Michel, ingénieur diplômé E.P.F.Z., Koerich, administrateur,
ZIMMER Claude, licencié en droit, maître en sciences économiques, Luxembourg, administrateur et président.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

LUXCONSULT SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2012117037/29.

(120157907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Odiny Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 171.013.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 5 septembre 2012:

- Ancienne situation associée:

Intertrust (Luxembourg) S.A.: 12.500 parts sociales

- Nouvelle situation associée:

	Parts sociales
STODIEK BETEILIGUNG II S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 113384, L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	12.500
Total	<u>12.500</u>

Luxembourg, le 13.9.2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Odiny Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012117086/20.

(120157777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

LI Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 120.317.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117023/10.

(120157828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

LUX-EXPERTS et Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 76, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 115.996.

L'an deux mille douze, le troisième jour de septembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Stéphane POTH, ingénieur industriel, né le 27 février 1980 à Malmedy (Belgique), demeurant à B-4784 St.Vith, 81, Rodt;

2.- Monsieur Gerhard Josef POTH, ingénieur industriel, né le 4 mars 1950 à Schmidtheim (Allemagne), demeurant à B-4750 Bütgenbach, 15, Zur Domäne,

ici représenté par Monsieur Stéphane POTH, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 septembre 2012;

3.- Monsieur Martin POTH, ingénieur en électromécanique, né le 24 novembre 1985 à Malmedy (Belgique), demeurant à B-4750 Bütgenbach, 15, Zur Domäne,

ici représenté par Madame Katrin HANSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 septembre 2012.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les mandataires des parties comparantes, la troisième partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lesquels comparants, présent(s) ou représenté(s) comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «LUX-EXPERTS et Associés Sàrl», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.996, constituée suivant acte reçu par Maître Bernard SPROTEN, notaire de résidence à Saint-Vith (Belgique), en date du 8 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1370 du 15 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, alors notaire de

résidence à Rambrouch, en date du 14 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1504 du 7 juillet 2011 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées, et appartenant aux comparants comme suit:

- Monsieur Gerhard Josef POTH, pré-qualifié: soixante parts sociales	60
- Monsieur Martin POTH, pré-qualifié: trente parts sociales	30
- Monsieur Stéphane POTH, pré-qualifié: dix parts sociales	10
Total des parts: cent parts sociales	100

III.- Les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett à L-9753 Heinerscheid, 76, Hauptstrooss;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett, à l'adresse suivante: L-9753 Heinerscheid, 76, Hauptstrooss.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de neuf cents euros (EUR 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Heinerscheid, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Poth, K. Hansen, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 4 septembre 2012. Relation: DIE/2012/10354. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117035/64.

(120157439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

M&G European Property Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.253.300,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 92.191.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 juillet 2012

En date du 23 juillet 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Madame Bronwyn SALVAT-WINTER, Messieurs Peter BAXTER et Kenneth HAY de leurs mandats de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2012;

- de nommer Prudential Property Investment Managers (Luxembourg) S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B170483, représentée par Monsieur Peter BAXTER, né le 23 juin 1956 à Newtownards, Grande-Bretagne, résidant professionnellement au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, en tant que nouveau gérant unique de la Société avec effet au 1^{er} août 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

M&G European Property Holding Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117042/22.

(120157955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Rodenbourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 320.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.943.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Rodenbourg Participations S.à r.l. du 5 septembre 2012 que:

- Les mandats de gérant de Messieurs Pierre Rodenbourg, né le 13 juillet 1960 à Luxembourg, demeurant au 110, rue de Cessange, L-1321 Luxembourg et Jacques Rodenbourg, né le 16 mai 1974 à Luxembourg, demeurant au 20, rue Jean-Pierre Biermann, L-1268 Luxembourg, ont été prorogés jusqu'au 31 octobre 2012.

Référence de publication: 2012117152/12.

(120157830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

First Climate Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.808.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of August.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of First Climate Asset Management S.A., a société anonyme organized by Luxembourg law, having its registered office at 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139.808 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1799 of 22 July 2008. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting is opened at 9.00 a.m., with Mr Alexandre Gobert, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Stéphanie Weydert, LLN, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Bastien Burin, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg to 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg with immediate effect;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 2 of the articles of association of the Company; and

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled "ne varietur" by the persons appearing.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After duly considering the items on the agenda, the general meeting unanimously resolves:

First resolution

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company from 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg to 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 2 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

"The registered office of the Company is established in Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg)."

Estimate of costs

The costs which are to be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting is closed at 9.15 a.m.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, 14, rue Erasme, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English and followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzweölf, den dreissigsten August.

Vor Maître Joëlle Baden, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg,

wurde die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre von First Climate Asset Management S.A., eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, eingetragen beim Luxemburger Firmen- und Handelsregister unter der Nummer B 139.808 (die „Gesellschaft“), gegründet gemäß notarieller Urkunde des unterzeichneten Notars vom 19. Juni 2008, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1799 vom 22. Juli 1998, abgehalten. Die Satzung der Gesellschaft wurde noch nicht geändert.

Die Versammlung wird um 9.00 Uhr eröffnet, mit Herrn Alexandre Gobert, maître en droit, geschäftsansässig in Luxembourg, als Vorsitzendem,

welcher Frau Stéphanie Weyder, LLN, geschäftsansässig in Luxembourg, als Schriftführer ernannt hat.

Die Versammlung wählt Herrn Bastien Burin, maître en droit, geschäftsansässig in Luxembourg zum Stimmenzähler.

Der Versammlungsausschuss ist somit bestellt, der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. - Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft von 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg nach 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit sofortiger Wirkung;

2. Anschließende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft; und

3. Verschiedenes.

II. - Dass die Aktionäre, welche anwesend oder vertreten sind, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet sind; diese Anwesenheitsliste, die von den anwesenden Aktionären, den Vollmachtnehmern der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsausschuss unterzeichnet wird, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben wird, um mit derselben zusammen bei der Registrierungsbehörde hinterlegt zu werden.

Die Vollmachten, welche durch die Erschienenen "ne varietur" unterschrieben wurden bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

III. – Dass das gesamte Stammkapital auf der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass sie von der Tagesordnung vor der Versammlung Kenntnis hatten, so dass keine förmliche Ladung notwendig war.

IV. – Dass die gegenwärtige Versammlung, bei welcher das gesamte Stammkapital vertreten ist, ordnungsgemäß bestellt ist und rechtmäßig über alle Punkte auf der Tagesordnung beraten kann.

Nach Prüfung der Punkte auf der Tagesordnung, hat die Generalversammlung daraufhin folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxemburg nach 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg mit sofortiger Wirkung zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Ferner des vorhergehenden Beschlusses beschließt die Generalversammlung den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

„Der Sitz der Gesellschaft wird in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg) errichtet.“

Geschätzte Auslagen

Die der Gesellschaft entstandenen Kosten werden auf zwölfhundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Da es keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung gibt, wird die Versammlung um 9.15 Uhr aufgehoben.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg, 14, rue Erasme, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei auf Englisch geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll die englische Fassung vorrangig sein.

Nachdem das Dokument den erschienenen Parteien verlesen wurde, haben die Mitglieder des Versammlungsausschusses gegenwärtige Urkunde zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: A. GOBERT, S. WEYDERT, B. BURIN und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 31 août 2012. LAC / 2012 / 40793. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 13. September 2012.

Référence de publication: 2012116921/111.

(120157966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

MobiGolf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 44.049.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 18 juillet 2012

Révocation de Maître Kalthoum BOUGHALMI, avocat à la cour, née le 23.05.1973 à Flers, France, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, à la fonction d'administrateur et ce avec effet au 18.07.2012.

Election de Mlle Sandy TALFOURNIER, comptable, née le 10.10.1979 à Thionville, France, avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

Référence de publication: 2012117051/13.

(120157743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Mirador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 78.551.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 juillet 2012

Révocation de Maître Kalthoum BOUGHALMI, avocat à la cour, née le 23.05.1973 à Flers, France, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, à la fonction d'administrateur et ce avec effet au 19.07.2012.

Election de Mlle Sandy TALFOURNIER, comptable, née le 10.10.1979 à Thionville, France, avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, à la fonction d'administrateur.

Référence de publication: 2012117067/13.

(120157741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Orlando Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.941.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117091/10.

(120157672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Navella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 71.674.

Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 05 juin 2012

Révocation de Maître Kalthoum BOUGHALMI, avocat à la cour, née le 23.05.1973 à Flers, France, avec adresse professionnelle à L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville, à la fonction d'administrateur et ce avec effet au 05.06.2012.

Election de Mlle Sandy TALFOURNIER, comptable, née le 10.10.1979 à Thionville, France, avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 121-127 avenue de Luxembourg, à la fonction d'administrateur et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Référence de publication: 2012117076/14.

(120157742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Oramak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.560.

Par un acte passé le 16 août 2012 dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis, la société SPL Logistics, LLC, détenant 12,500 parts sociales dans le capital de la Société, a modifié sa dénomination comme suit: Neovia Logistics, LLC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Référence de publication: 2012117095/11.

(120157675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Proprimm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5899 Syren, 7, rue de Hassel.

R.C.S. Luxembourg B 68.942.

Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 12. September 2012

Punkt 1. Die Versammlung beschließt einstimmig die Abberufung des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes: Herr Marc HAVELANGE, wohnhaft in B-6700 Arlon, 1, rue Saint Jean

Punkt 2. Die Versammlung beschließt einstimmig die Ernennung der folgenden Person zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft:

- Herr Samir BOUZLEMT, wohnhaft in L-1260 Luxemburg, 15, rue de Bonnevoie Das Mandat des soeben ernannten Verwaltungsratsmitgliedes endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung

Référence de publication: 2012117142/17.

(120157942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 8.835.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2012.
Référence de publication: 2012117098/10.
(120157961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Peonia Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 92.060.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 12 septembre 2012
Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:
De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Davide ENDERLIN, demeurant au 10, via Maderno, CH-6900 Lugano.
De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;
Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.
PEONIA INVESTMENTS S.A.
Référence de publication: 2012117126/20.
(120157745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

S&H Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 155.576.

—
Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 septembre 2012 a été élu:
Administrateur
Monsieur Stefan LAMBERT, né le 8 janvier 1964 à Trier, Allemagne, demeurant à L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
En remplacement des Administrateurs démissionnaires Monsieur Augusto BIZZINI et Monsieur Gerhard NELLINGER, Jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2016.
SIEGE SOCIAL
L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
Luxembourg, le 11 septembre 2012.
Pour extrait conforme et sincère
Référence de publication: 2012117167/17.
(120157666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—
EXTRAIT

En date du 5 Septembre 2012, l'associé unique de la Société, BC European Capital IX-1, a pris acte des démissions de M. Maximilian Kastka et de M. Moritz Elfers de leur mandat de gérant de la Société.

Le conseil de gérance est dorénavant composé de la manière suivante:

- M. Pierre Stemper,
- Mme Christelle Rétif
- M. Nicolas Hood, et
- M. Naïm Gjonaj.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012117280/20.

(120157786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Sabemaf Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 17, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 56.252.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 13/07/2012 statuant sur les comptes clos au 31/12/11

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale ayant constaté que le mandat de commissaire aux comptes de la société Delvaux Fronville Servais et Associés ayant pris fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011 et ledit mandat n'ayant pas été renouvelé, l'assemblée générale des actionnaires accepte la nomination de la société Fidu-Concept Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36 avenue Marie-Thérèse, aux fonctions de commissaire aux comptes. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes a pris effet au 01/01/2011 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2017.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

Référence de publication: 2012117185/16.

(120157787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

PI.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6B, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 77.860.

L'an deux mil douze, le quatorze août.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PI.lu S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 13 septembre 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 155 du 28 février 2001, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri HELLINCKX, alors de résidence à Mersch, en date du 16 juillet 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 34 du 10 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (Belgique), qui désigne comme secrétaire Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle DESMETYRE, administrateur de société, demeurant à Grimbergen (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la société "PI.lu S.A." de Luxembourg à L-4360 Esch/Alzette, 6B, Porte de France.
2. Changement subséquent de l'article 1 alinéa 2 des statuts ainsi que de l'article 11 des statuts suite au changement de siège de la société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société à L-4360 Esch/Alzette, 6B, Porte de France.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 alinéa 2 des statuts et l'article 11 des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er} . (Deuxième alinéa).** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.»

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 1^{er} mardi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, I. DESMETYRE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38940. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117133/58.

(120157990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Savalla S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117190/10.

(120157960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 août 2012

L'assemblée décide de nommer la société H.R.T. REVISION S.A., 23, Val Fleuri, L - 1526 Luxembourg (RCS Luxembourg B 51238) en qualité de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée d'approbation des comptes consolidés au 31/12/2011, lors d'une assemblée à tenir en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SERI SYSTEM INTERNATIONAL S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2012117196/16.

(120157715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Victor Hugo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.500,00.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 135.929.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui a eu lieu le 30 Août 2012 que:

PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, a été élu en tant que Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Au 30 Août 2012, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Aviva Investors Properties Europe S.A., Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- John-Paul McKeon, Gérant, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 13 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012117250/19.

(120157784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Sunlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 23.183.

—
Extrait de résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2012

Première résolution

L'assemblée générale constate que le mandat des administrateurs est venu à échéance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs de la société:

Monsieur Paul Winandy, administrateur, demeurant à L-1930 Luxembourg 68 avenue de la Liberté.

Madame Weis Mariette, administrateur, demeurant à L-6795 Grevenmacher 29B rue de Wecker.

Garage Weis-Schon Sarl ayant son siège social à Zone Industrielle L-5366 Munsbach, qui est représenté par Monsieur Weis Armand, demeurant à L-6795 Grevenmacher 29B rue de Wecker.

Monsieur Muller Jerry, administrateur, demeurant à L-8361 Goetzingen 3 rue Simmerpad.

Monsieur Muller Marco, administrateur, demeurant à L-5969 Itzig 95 avenue de la Libération.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE RÉVISION SARL société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg 246, rue de Beggen L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2018.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Paul Winandy / Mariette Weis / Armand Weis.

Référence de publication: 2012117213/27.

(120157943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

VIP Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Z.A. Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 84.055.

L'an deux mille douze, le onze septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VIP PRODUCTS S.A.", établie et ayant son siège social à L-4959 Bascharage, Zone Artisanale Op Zaemer numéro 18, constituée sous la dénomination de VERY INTENSIVE PAINTING, en abrégé VIP, aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 279 du 19 février 2002, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.055.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 11 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1739 du 1^{er} août 2011.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Monsieur Peter FRIBERG, demeurant 8, avenue de la Sapinière à B-1180 Uccle (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ CENTS (500) actions, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000), représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENTS MILLE EUROS (€ 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- Augmentation du capital social à concurrence de € 150.000,- (cent cinquante mille Euros) pour le porter de son montant actuel de € 500.000,- (cinq cent mille Euros) au montant de € 650.000,- (six cent cinquante mille Euros) par un apport en espèces de l'actionnaire Monsieur Peter FRIBERG et par la création et l'émission de 150 actions nouvelles d'une valeur nominale de mille Euros (€ 1.000,-) chacune, lesquelles seront toutes souscrites, en rémunération de l'apport ci-avant renseigné, par Monsieur Peter FRIBERG, actions investies des mêmes droits et obligations que les anciennes. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société.

- Renonciation par tous les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) pour le porter de son montant actuel de CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-) à SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 650.000,-) par la création et l'émission de CENT CINQUANTE (150) actions nouvelles, donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à souscrire et à libérer intégralement par un apport en numéraire.

L'assemblée générale, après avoir constaté la renonciation par les actionnaires existants non souscripteurs à leur droit de souscription préférentiel, décide d'admettre à la souscription des CENT CINQUANTE (150) actions nouvelles un des actionnaires actuels savoir Monsieur Peter FRIBERG, demeurant 8, avenue de la Sapinière à B-1180 Uccle (Belgique).

La preuve de l'augmentation de capital au montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 650.000,-) représenté par SIX CENT CINQUANTE (650) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

118938

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.500.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: FRIBERG P., SENSI-BERGAMI M., Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/09/2012. Relation: EAC/2012/11851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF M.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13/09/2012.

Référence de publication: 2012117254/67.

(120157993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Bero Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 142.665.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 15 juillet 2012.

Svetlana STRAUSA.

Référence de publication: 2012117282/10.

(120157816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Champrosay Holding S.A. SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 112.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117391/9.

(120158783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

**Savalla S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Savalla S.A., SPF).**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.811.

L'an deux mille douze, le quatorze août.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial «SAVALLA S.A. SPF», ayant son siège social au L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B112811, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 du 8 janvier 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F).

Le Président désigne comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Charles VAN HAUTE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de l'objet social de SPF en SOPARFI et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

2. Modification de la dénomination sociale de la société en SAVALLA S.A., et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Modification subséquentes des articles 5 et 18 des statuts

4.- Modification de l'exercice social de la société en une année sociale calendaire et modification afférente de l'article 13 des statuts.

5.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier vendredi du mois de janvier à 13.30 au premier vendredi du mois de juin à 13.30 et modification subséquentes de l'article 17 alinéa 1.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide l'objet social de la société en SOPARFI et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en «SAVALLA S.A.».

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «SAVALLA S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence les articles 5 et 18 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent cinquante mille cinq cents euros (850.500 EUR) représenté par cent soixante-deux mille (162.000) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont au porteur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.

Le capital autorisé est fixé à un million sept cent et un mille euros (1.701.000 EUR) représenté par trois cent vingt-quatre mille (324.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Usufruit et Nu-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé usufruitier» et en nu-propriété par un autre actionnaire dénommé «nupropriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les limites autorisées par la loi.»

« **Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'exercice social en une année calendaire débutant le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

La présente année sociale a débuté le 1^{er} octobre 2011, pour se terminer le 30 septembre 2012.

L'année sociale suivante débutera le 1^{er} octobre 2012 et se terminera le 31 décembre 2012.

En conséquence l'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du premier vendredi du mois de janvier à 13.30 heures, au premier vendredi du mois de juin à 13.30 heures.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 17 alinéa premier des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17. Alinéa premier.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 13.30 heures.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à la somme de MILLE EUROS (1.000.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants et aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé M. NEZAR, B. TASSIGNY, C. VAN HAUTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 août 2012. Relation: LAC/2012/38939. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Référence de publication: 2012117191/143.

(120157670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

China Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.224.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117393/9.

(120159203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

**Ceeref S.A., Société Anonyme,
(anc. Ceeref Management Company S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.764.

L'an deux mille douze, le 14 août 2012

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Ceeref Management Company, avec siège social à L-2661 Luxembourg, 42 rue de la Vallée, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, à Wiltz, en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1757 du 20 septembre 2006

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 117.764

L'assemblée est ouverte à 9 heures 30 et choisit comme président/scrutateur Mademoiselle Nabila BOULKAIBET demeurant à Audun-le-Tiche (F-)

Qui désigne comme secrétaire Madame Monique GOLDENBERG, demeurant à Steinfort (B-)

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. la modification du régime de vote et par conséquent la modification de l'article 8.2 des statuts qui aura la teneur suivante: «Chaque action donne droit à une voix. Il existe des actions préférentielles et des actions ordinaires. La nomination des administrateurs de la société requiert une majorité qualifiée de deux tiers des actions préférentielles»

2. La modification de la dénomination sociale de la société et modification afférente de l'article premier des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le régime de vote. Par conséquent, l'article 8.2 des statuts y afférent aura la teneur suivante:

Art. 8. (Deuxième alinéa). Chaque action donne droit à une voix.

Il existe des actions préférentielles et des actions ordinaires.

La nomination des administrateurs de la société requiert une majorité qualifiée de deux tiers des actions préférentielles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société en «CEEREF S.A.» et de modifier par conséquent l'article premier des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. il est formée par la présente une société anonyme sous la dénomination CEEREF S.A.

L'assemblée décide de supprimer le texte de l'article 12 pour le remplacer par le suivant:

«Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'administrateur délégué, lequel a tous pouvoirs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9 heures 45.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 800,-€.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. HOLTZ; M. GOLDENBERG; N. BOULKAIBET.

Enregistré à Esch/Alzette, le 14 août 2012. Relation: EAC/2012/10978. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins de dépôt aux Registres de Commerce et des Sociétés.

Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012117283/62.

(120157654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Ceeref S.A., Société Anonyme,

(anc. Ceeref Management Company S.A.).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.764.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 septembre 2012

Pour la société

Anja HOLTZ

Le notaire

Référence de publication: 2012117284/14.

(120157659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

CHRIPA INVEST S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 96.007.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 15 juillet 2012.

Marina LEBEDEVA.

Référence de publication: 2012117285/10.

(120157811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Henrik Andersen Sportpromotion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 97.525.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 15 juillet 2012.

Marina LEBEDEVA.

Référence de publication: 2012117290/10.

(120157800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Cistelis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012117394/9.

(120158951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 159.130.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle de la Société prises en date du 6 juin 2012

L'assemblée générale de la Société a décidé de proroger le mandat des personnes suivantes en qualité de membre du conseil de surveillance de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- M. Laurent Liot
- M. Guillaume Spinner
- M. Richard Pinnock

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development German III Feeder S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2012117287/16.

(120157750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Statera Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 95.196.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 15 juillet 2012.

Marina LEBEDEVA.

Référence de publication: 2012117296/10.

(120157806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

SWR Hitech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Esborn.

R.C.S. Luxembourg B 154.491.

Par la présente, je vous informe que je démissionne avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 15 juillet 2012.

Marina LEBEDEVA.

Référence de publication: 2012117297/10.

(120157796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2012.

Brasserie Simon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9535 Weidingen, 27, rue Knupp.

R.C.S. Luxembourg B 112.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012117370/10.

(120159171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

CF Industries International Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 9.131.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.667.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012117388/12.

(120158932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Bureau & Computercenter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 4, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 95.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012117371/10.

(120159163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.

Capital Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 134.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012117373/10.

(120158510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2012.